

AVIS DE L'OCRCVM

Avis administratif Généralités

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Comptabilité réglementaire
Détail
Inscription
Institutions
Opérations
Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Wendy Rudd

Première vice-présidente à la réglementation
des membres et aux initiatives stratégiques

416 646-7216

wrudd@iroc.ca

18-0119

Le 25 juin 2018

Priorités de l'OCRCVM pour l'exercice 2019

Le présent avis résume les activités et initiatives marquantes sur lesquelles nous mettrons l'accent au cours de l'exercice 2019, qui s'étend d'avril 2018 à mars 2019 (l'**exercice 2019**). Nos priorités pour l'exercice 2019 soutiennent les objectifs énoncés dans le [plan stratégique triennal](#) que nous avons publié en mai 2016.

La **mission** de l'OCRCVM est **de protéger les investisseurs et de favoriser des marchés financiers sains au Canada**. Notre **vision**, qui représente notre définition du succès à long terme, consiste à **démontrer que, grâce à notre modèle d'autoréglementation, nous contribuons à protéger l'intérêt public :**

1. en inspirant confiance et en prévenant les actes répréhensibles au moyen de mécanismes solides et appropriés;
2. en faisant en sorte que la réglementation des valeurs mobilières au Canada soit beaucoup plus efficace;
3. en étant reconnus par nos partenaires comme un partenaire de confiance, respecté et estimé;
4. en demeurant à l'avant-plan de la réglementation des valeurs mobilières;
5. en établissant une culture qui attire et fidélise les employés d'une grande compétence.



Notre plan stratégique triennal comprenait neuf stratégies différentes qui nous aideront à réaliser notre mission et à concrétiser notre vision. Cette année, nous avons créé une 10^e stratégie intitulée Soutien de la transformation du secteur. Le rythme des changements qui surviennent dans le secteur continue de s'accélérer, et l'évolution de la technologie financière, des chaînes de blocs, des actifs numériques, etc. entraînera des transformations sur les marchés, chez les investisseurs et les courtiers et au sein de l'infrastructure globale du secteur.

Au moyen de cette nouvelle stratégie, nous fournirons aux parties intéressées plus de renseignements sur la façon dont nous étudions les nouvelles questions et tendances tout en favorisant la protection des investisseurs. Nous prévoyons que nos efforts à cet égard donneront lieu à de nouvelles priorités complémentaires et à des initiatives pluriannuelles qui se grefferont aux neuf autres principales stratégies.

Comme il s'agit de la dernière année visée par notre plan triennal, nous reverrons et mettrons à jour notre plan stratégique, en plus de nous concentrer sur les priorités suivantes :



Principales stratégies

Élaboration de politiques

Établir, en temps opportun, des règles pertinentes, faciles à comprendre et proportionnées, tout en limitant le plus possible leurs conséquences indues.

- Publier une autre note d'orientation sur les conflits liés à la rémunération et harmoniser notre approche avec celle des ACVM en ce qui concerne les réformes axées sur les clients et les commissions intégrées.
- Proposer une règle d'exonération, qui serait complétée par des outils permettant aux courtiers de protéger les intérêts des investisseurs vulnérables.
- Mettre en oeuvre le Manuel de réglementation en langage simple (RLS) et commencer la formation des courtiers.
- Mettre la dernière main aux exigences relatives à l'utilisation obligatoire de l'identifiant du client.
- Mener des sondages auprès des investisseurs sur les questions stratégiques clés.

Mise en application

Prévenir les actes répréhensibles en prenant en temps opportun des mesures disciplinaires crédibles, solides et rigoureuses.

- Poursuivre nos démarches en vue d'acquiescer des pouvoirs, une protection et des outils supplémentaires.

Surveillance des marchés

Favoriser la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés.

- Terminer la mise en place du nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue des méthodes de surveillance des marchés.

Échange de renseignements

Recueillir des données de façon efficace auprès des participants aux marchés et mettre ces données à la disposition des parties intéressées.

- Étendre le service de traitement de l'information sur les titres de créance afin qu'il comprenne les titres de créance publics.
- Continuer d'améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données.

Surveillance de la conduite et surveillance prudentielle

Appliquer une réglementation qui est proportionnée, cohérente et fondée sur les risques, et prévoir les tendances.

- Mettre en place les modèles améliorés d'évaluation des risques en matière de conformité de la conduite des affaires et de la négociation.
- Effectuer des exercices de simulation et mener le deuxième sondage d'autoévaluation pour aider les courtiers à améliorer leur degré de préparation en matière de cybersécurité.

Soutien de la transformation du secteur

Étudier de façon proactive les nouvelles questions et tendances sectorielles pour déterminer les prochaines étapes et soutenir les initiatives.

- Se préparer à réglementer les applications de la technologie des chaînes de blocs et les actifs numériques.
- Consulter le secteur à propos de l'évolution des conseils et déterminer les améliorations à effectuer.

Apport de valeur

Augmenter la valeur que l'OCRCVM apporte au sein du régime de réglementation canadien.

- Continuer de collaborer avec d'autres organismes de réglementation pour réduire l'arbitrage réglementaire et accroître l'échange de données.

Sensibilisation des investisseurs

Accroître la sensibilisation des investisseurs de façon à ce qu'ils comprennent bien les normes qui sont établies par l'OCRCVM et la protection que nous leur offrons.

- Poursuivre la refonte de notre site Web afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs.

Capacités technologiques

Optimiser la collecte, la protection, le stockage et l'utilisation des données et améliorer les procédés internes.

- Assurer la transition de l'infrastructure de la TI et des activités de sécurité de l'information à une nouvelle plateforme sécurisée de nuage hybride.

Personnel et culture organisationnelle

Attirer et fidéliser des employés et investir dans notre personnel et notre culture pour réaliser nos objectifs.

- Améliorer l'expérience des employés.

Stratégies habitantes



En tant qu'organisme établissant des règles prudentielles et des règles de conduite, nous continuerons d'utiliser une approche fondée sur les risques pour nos inspections de la conduite des affaires, de la conduite de la négociation et des finances et des opérations au sein des sociétés que nous réglementons, afin de nous assurer qu'elles respectent les dispositions des lois et les exigences de l'OCRCVM et de favoriser une culture de conformité solidement ancrée. En tant qu'organisme de réglementation des marchés, nous continuerons de surveiller les opérations effectuées sur les titres de capitaux propres et les titres de créance au Canada pour assurer l'intégrité de nos marchés financiers. Pour de plus amples renseignements sur nos activités et priorités en matière de conformité, veuillez consulter notre rapport intitulé [Priorités de l'OCRCVM en matière de conformité pour 2017-2018](#).

Nos équipes responsables des politiques continueront d'établir, en temps opportun, des règles pertinentes, faciles à comprendre et proportionnées tout en limitant leurs conséquences indues. Notre publication trimestrielle intitulée [Priorités de l'OCRCVM en matière de politiques](#) est un outil de travail important qui nous permet d'aider les courtiers, les investisseurs et les autres parties intéressées à prévoir nos prochaines initiatives stratégiques, à s'y préparer ou à les commenter.

Pour assumer notre rôle de surveillance, nous continuerons de mener des enquêtes, de veiller à l'application de nos règles et de tenir les courtiers et les personnes que nous réglementons responsables de leurs actes au moyen de diverses sanctions disciplinaires. Pour de plus amples renseignements sur nos activités disciplinaires, veuillez consulter notre [Rapport sur la mise en application 2017](#).

Pour en savoir plus sur l'OCRCVM, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.ocrcvm.ca.



Table des matières

1. Élaboration de politiques	6
1.1 Publier une autre note d'orientation sur les conflits liés à la rémunération, et harmoniser notre approche avec celle des ACVM en ce qui concerne les réformes axées sur les clients et les commissions intégrées.....	6
1.2 Proposer une règle d'exonération, qui serait complétée par des outils permettant aux courtiers de protéger les intérêts des investisseurs vulnérables.....	6
1.3 Mettre en œuvre le Manuel de réglementation en langage simple (RLS) et commencer la formation des courtiers.....	7
1.4 Mettre la dernière main aux exigences relatives à l'utilisation obligatoire de l'identifiant du client	7
1.5 Mener des sondages auprès des investisseurs sur les questions stratégiques clés.....	8
2. Mise en application.....	8
2.1 Poursuivre nos démarches en vue d'acquérir des pouvoirs, une protection et des outils supplémentaires.....	8
3. Surveillance des marchés	10
3.1 Terminer la mise en place du nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue des méthodes de surveillance des marchés	10
4. Échange de renseignements.....	10
4.1 Étendre le service de traitement de l'information sur les titres de créance afin qu'il comprenne les titres de créance publics	10
4.2 Continuer d'améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données	10
5. Surveillance de la conduite et surveillance prudentielle.....	11
5.1 Mettre en place les modèles améliorés d'évaluation des risques en matière de conformité de la conduite des affaires et de la négociation	11
5.2 Effectuer des exercices de simulation et mener le deuxième sondage d'autoévaluation pour améliorer la préparation des courtiers en matière de cybersécurité.....	11
6. Soutien de la transformation du secteur	12
6.1 Se préparer à réglementer les applications de la technologie des chaînes de blocs et les actifs numériques	12
6.2 Consulter le secteur à propos de l'évolution des conseils et déterminer les améliorations à effectuer	13
7. Apport de valeur	14
7.1 Continuer de collaborer avec d'autres organismes de réglementation pour réduire l'arbitrage réglementaire et accroître l'échange de données	14
8. Sensibilisation des investisseurs.....	14
8.1 Poursuivre la refonte de notre site Web afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs.....	14
9. Capacités technologiques.....	15
9.1 Assurer la transition de l'infrastructure de la TI et des activités de sécurité de l'information à une nouvelle plateforme de nuage hybride sécuritaire	15
10. Personnel et culture organisationnelle.....	15
10.1 Améliorer l'expérience des employés	15



1. Élaboration de politiques

Nous continuons de nous efforcer d'établir des règles simplifiées fondées sur des principes, qui peuvent être appliquées de façon souple à mesure qu'évolue le secteur que nous réglementons. Notre approche à l'égard de l'élaboration des politiques continuera de s'inspirer d'un engagement actif auprès d'une grande diversité de parties intéressées. Au cours de l'exercice 2019, nos initiatives stratégiques clés comprendront les suivantes :

1.1 Publier une autre note d'orientation sur les conflits liés à la rémunération, et harmoniser notre approche avec celle des ACVM en ce qui concerne les réformes axées sur les clients et les commissions intégrées

L'année dernière, nous avons publié une [note d'orientation supplémentaire](#) sur les conflits liés à la rémunération et amélioré les procédures d'inspection de la Conformité de la conduite des affaires (CCA) afin de mieux gérer ces types de conflits. Nous avons participé activement aux travaux relatifs aux réformes axées sur les clients des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui portent, entre autres, sur les conflits d'intérêts et les obligations liées à la connaissance du client et à la convenance. Nous continuerons de travailler à l'harmonisation de ces exigences d'un cadre réglementaire à un autre.

En attendant, comme nous nous sommes engagés à le faire dans notre note d'orientation de 2017, nous prévoyons publier des notes d'orientation supplémentaires sur les approches que les courtiers peuvent adopter afin de régler les conflits d'intérêts, particulièrement ceux liés à la rémunération.

Les commissions intégrées constituent une source fréquente de conflits liés à la rémunération. Nous continuerons de collaborer avec les ACVM afin d'harmoniser les propositions concernant les commissions intégrées.

1.2 Proposer une règle d'exonération, qui serait complétée par des outils permettant aux courtiers de protéger les intérêts des investisseurs vulnérables

Notre [note d'orientation de 2016](#) sur les questions de conformité et de surveillance soulevées par les opérations avec les clients âgés présentait aux courtiers des renseignements sur, entre autres, les mesures à prendre dans les cas d'exploitation financière et de diminution des facultés. Pour compléter cette note d'orientation, nous avons élaboré une webémission éducative à l'intention des membres, qui continue d'être une ressource importante pour les conseillers en placement qui ont pour clients des aînés et des personnes vulnérables.

D'après les commentaires reçus de parties intéressées, les courtiers pourraient plus facilement protéger les intérêts des investisseurs vulnérables s'ils bénéficiaient d'une « exonération » qui leur permettrait d'imposer le blocage temporaire du compte d'un client lorsqu'on soupçonne que celui-ci est victime d'exploitation financière ou souffre d'une diminution de ses facultés.



Nous prévoyons donc proposer, durant l'exercice 2019, une règle d'exonération afin de nous aligner sur les ACVM. En outre, nous élaborons actuellement une stratégie en plusieurs volets qui consistera notamment à produire des webémissions supplémentaires et d'autres éléments d'information en collaboration avec nos partenaires communautaires et gouvernementaux, afin de mieux faire connaître les problèmes auxquels font face les aînés et les personnes vulnérables ainsi que les ressources qui sont à la disposition des investisseurs et de ceux qui travaillent avec eux.

L'exploitation des aînés et des personnes vulnérables continue d'être une priorité pour la Mise en application de l'OCRCVM.

1.3 Mettre en œuvre le Manuel de réglementation en langage simple (RLS) et commencer la formation des courtiers

Au cours du dernier exercice, nous comptons terminer le projet de réécriture en langage simple des règles des courtiers membres de l'OCRCVM, entrepris il y a plusieurs années. Compte tenu de l'ampleur de cette initiative, nous avons eu besoin de plus de temps pour prendre en considération les commentaires reçus et régler les problèmes importants. Sous réserve de l'approbation des ACVM, nous prévoyons mettre la dernière main aux règles en langage simple durant l'exercice 2019 et établir une période de mise en œuvre appropriée.

L'objectif du projet des RLS était de simplifier et de clarifier les Règles des courtiers membres, mais dans certains cas, des changements de fond ont aussi été proposés. Pour aider les courtiers à comprendre et à opérationnaliser les nouvelles règles, nous commencerons à exécuter un programme de formation bien avant la date de leur entrée en vigueur.

1.4 Mettre la dernière main aux exigences relatives à l'utilisation obligatoire de l'identifiant du client

Grâce à l'utilisation obligatoire de l'identifiant du client, il serait beaucoup plus facile pour l'OCRCVM et d'autres organismes de réglementation de remplir leur mandat qui consiste à veiller à l'intérêt public et d'améliorer l'efficacité et la pertinence de la surveillance et des enquêtes. L'année dernière, nous avons publié une proposition concernant l'utilisation obligatoire de l'identifiant du client pour tous les ordres sur titres de capitaux propres acheminés à un marché et toutes les opérations sur titres de créance déclarées à l'OCRCVM. Nous avons aussi demandé à un groupe de travail sectoriel composé de représentants des courtiers, des fournisseurs, des marchés et des ACVM de nous conseiller à propos de la mise en œuvre. Cette année, en nous fondant sur les commentaires reçus du groupe de travail et à la suite de notre consultation publique, nous publierons un appel à commentaires concernant la proposition révisée. En attendant les réponses à cet appel à commentaires, nous apporterons les dernières modifications aux règles.



1.5 Mener des sondages auprès des investisseurs sur les questions stratégiques clés

Nous continuerons de tirer parti de la rétroaction du groupe en ligne de 10 000 investisseurs canadiens que nous avons établi l'année dernière pour connaître directement les besoins et points de vue des investisseurs de détail en ce qui concerne les placements. Administrés par un cabinet national indépendant spécialisé en recherches, ces sondages nous aident à élaborer nos politiques et à évaluer la mesure dans laquelle les investisseurs comprennent des questions clés. Nous prévoyons mener au moins trois sondages cette année.

2. Mise en application

2.1 Poursuivre nos démarches en vue d'acquiescer des pouvoirs, une protection et des outils supplémentaires

Pour remplir notre mandat de protection des investisseurs et prévenir plus efficacement les actes répréhensibles, nous poursuivons nos démarches afin d'obtenir les pouvoirs suivants et de les intégrer à notre processus disciplinaire là où ils nous auront été conférés :

(1) Augmenter notre taux de perception des amendes grâce à des pouvoirs juridiques plus étendus

Les sociétés qui veulent demeurer membres de l'OCRVRM et les personnes qui souhaitent maintenir leur inscription auprès de notre organisme doivent payer les amendes qui leur sont infligées. Toutefois, de nombreuses personnes se soustraient au paiement de ces amendes simplement en quittant le secteur des valeurs mobilières et en renonçant à leur inscription auprès de l'OCRCVM.

En 2017, nous avons obtenu le pouvoir de percevoir les amendes que nous imposons à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario. Avant cela, l'OCRCVM avait le pouvoir juridique de percevoir les amendes seulement en Alberta et au Québec. Et nous continuons de réaliser des progrès : en avril et en mai 2018, les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba ont adopté, respectivement, des modifications législatives afin de donner à l'OCRCVM le pouvoir de recourir aux tribunaux pour percevoir les amendes qu'il impose.

Il s'agit de progrès importants qui permettent maintenant à l'OCRCVM de percevoir les amendes dans la plupart de ses dossiers disciplinaires. Nous avons déjà commencé à exercer nos nouveaux pouvoirs et poursuivons nos efforts pour obtenir les mêmes pouvoirs juridiques dans les autres provinces et territoires.

(2) Obtenir l'immunité légale pour l'OCRCVM et son personnel lorsqu'ils agissent dans l'intérêt public

Nous poursuivons nos démarches pour obtenir l'immunité légale afin de pouvoir remplir de bonne foi l'ensemble de nos fonctions de réglementation et permettre à notre Service de mise en application de prendre les mesures nécessaires. L'immunité légale offrirait à l'OCRCVM, à ses employés et à ses tribunaux disciplinaires la même protection qu'aux commissions des valeurs mobilières provinciales



et territoriales et aux autres organismes de réglementation lorsqu'ils remplissent leur mandat réglementaire.

En juin 2017, l'Alberta a été la première province à accorder cette protection à l'OCRCVM lorsque son gouvernement a adopté à l'unanimité des dispositions législatives qui nous mettent à l'abri des poursuites lorsque nous agissons de bonne foi pour remplir notre mandat qui consiste à veiller à l'intérêt public et à protéger les investisseurs. Deux autres provinces ont aussi présenté des dispositions législatives afin de procurer à l'OCRCVM une protection semblable : en octobre 2017, le Québec a présenté le projet de loi 141 et, en mai 2018, le Manitoba a adopté le projet de loi 23.

(3) Obtenir des pouvoirs permettant d'améliorer la collecte de la preuve

Nous avons pris des mesures pour solliciter des pouvoirs supplémentaires qui nous permettraient d'exiger la collaboration durant nos enquêtes et nos audiences disciplinaires. En vertu de notre compétence et de nos règles actuelles, nous pouvons contraindre les personnes inscrites et les courtiers à collaborer dans le cadre des enquêtes et des poursuites. Cependant, à quelques exceptions près, nous n'avons pas le pouvoir d'exiger la collaboration des personnes et entités que l'OCRCVM ne réglemente pas, même lorsqu'elles détiennent des éléments de preuve pertinents.

En Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard, l'OCRCVM a le pouvoir d'obliger les personnes et entités qui ne relèvent pas de sa compétence à collaborer avec lui dans le cadre des audiences disciplinaires. L'Alberta a accru notre pouvoir d'exiger la coopération au stade de l'enquête de notre processus disciplinaire au moyen des mêmes modifications législatives qui nous avaient octroyé l'immunité légale en juin 2017.

Nous continuerons de travailler avec les autres provinces et territoires membres des ACVM et leurs gouvernements respectifs pour étendre ces pouvoirs partout au pays.

(4) Adopter d'autres formes de mesures disciplinaires

Nous envisageons d'adopter d'autres formes de mesures disciplinaires qui nous donneraient plus de souplesse et nous permettraient de recourir rapidement à des interventions disciplinaires adaptées à la situation. Nous avons examiné des programmes comparables adoptés par d'autres organismes de réglementation (tant au Canada qu'à l'étranger) et, en février 2018, nous avons publié un appel à commentaires concernant deux [programmes proposés](#) : le programme relatif aux contraventions mineures et les offres de résolution rapide. Nous avons consulté directement environ 1 000 membres de notre groupe de 10 000 investisseurs canadiens (voir la section 1.5 ci-dessus) et prévoyons publier les résultats de ce sondage.

Au cours de l'exercice 2019, nous avons l'intention de répondre aux commentaires que nous avons reçus et, s'il y a lieu, de modifier nos propositions.



3. Surveillance des marchés

3.1 Terminer la mise en place du nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue des méthodes de surveillance des marchés

L'année dernière, l'OCRCVM a procédé à des négociations avec Nasdaq (SMARTS) pour mettre en place un système amélioré de surveillance des marchés qui s'appuie sur nos capacités actuelles de surveillance de l'ensemble des marchés et des courtiers et nous permettra de surveiller les divers produits et courtiers ainsi que les différentes catégories d'actifs. Ce projet est déjà bien avancé, et nous en terminerons la mise en œuvre à l'automne 2018.

Parallèlement, nous avons commencé à passer en revue nos méthodes de surveillance des marchés déjà mises en place en tenant compte du nouveau système. Nous pourrions ainsi évoluer au même rythme que les marchés que nous réglementons et remplir notre mandat consistant à protéger l'intégrité des marchés financiers au Canada.

4. Échange de renseignements

4.1 Étendre le service de traitement de l'information sur les titres de créance afin qu'il comprenne les titres de créance publics

À titre d'agence de traitement de l'information sur les titres de créance privés, nous publions sur notre portail Web (<https://operationssurobligations.ocrcvm.ca/#/>) toutes les opérations sur titres de créance privés exécutées par l'ensemble des sociétés réglementées par l'OCRCVM.

Le 24 mai 2018, les ACVM ont proposé que l'OCRCVM devienne aussi l'agence de traitement de l'information pour les titres de créance publics au Canada, et que l'obligation de déclarer les opérations sur titres de créance privés et publics s'appliquent aux courtiers, aux marchés, aux courtiers intermédiaires en obligations et aux banques figurant aux annexes I, II et III de la *Loi sur les banques* (Canada). En attendant le résultat de cette consultation, nous nous préparons à ajouter les opérations sur titres de créance publics aux données publiées sur notre portail Web.

Parallèlement, comme l'indique l'Avis intitulé [Priorités de l'OCRCVM pour l'exercice 2018](#), nous continuons d'envisager, dans le cadre de notre service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance, la diffusion de données pouvant être téléchargées en bloc – sur les titres de créance privés autant que publics – moyennant un tarif.

4.2 Continuer d'améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données

Il s'agit ici d'initiatives s'échelonnant sur plusieurs années qui visent à recueillir efficacement des données auprès des participants aux marchés, à les structurer, à les enrichir et à les mettre à la disposition de nos partenaires en réglementation.



Au cours de l'exercice 2018, nous avons mis sur pied une plateforme d'échange de données extensible et sécurisée, et nous avons collaboré avec nos partenaires en réglementation des ACVM pour saisir leurs besoins liés à leur plateforme d'analyse des marchés (MAP).

Durant l'exercice 2019, nous collaborerons avec les ACVM et le fournisseur de solutions qu'elles ont choisi pour mettre en place des méthodes et des procédures permettant de transférer régulièrement des données de la plateforme d'échange de données de l'OCRCVM à l'entrepôt de données des ACVM.

5. Surveillance de la conduite et surveillance prudentielle

5.1 Mettre en place les modèles améliorés d'évaluation des risques en matière de conformité de la conduite des affaires et de la négociation

L'OCRCVM s'efforce d'appliquer une réglementation efficace au moyen d'une approche proportionnée et fondée sur les risques. Au cours de l'exercice 2017, nous avons procédé à un examen approfondi de nos modèles d'évaluation des risques, qui nous permettent de déterminer la fréquence de nos inspections de la conformité et les éléments à inspecter. Nous utilisons les cotes de risque pour établir les priorités et affecter nos ressources en conséquence, dans le but de contenir les coûts de la réglementation tout en mettant l'accent sur les activités et courtiers qui présentent un risque élevé.

Durant l'exercice 2018, nous avons apporté des améliorations au modèle d'évaluation des risques de la Conformité des finances et des opérations, qui permet de déterminer le risque relatif que présente un courtier ayant une insuffisance de capital. Nous avons aussi commencé à revoir entièrement les modèles d'évaluation des risques de la CCN et de la CCA, qui indiquent la probabilité relative qu'un courtier ne puisse pas maintenir l'intégrité des marchés et le risque qu'un préjudice soit causé aux investisseurs, respectivement. Au cours de l'exercice 2019, nous mettrons à l'essai et appliquerons les améliorations apportées à ces modèles.

Les trois modèles comprendront un facteur d'incidence qui nous permettra de reconnaître la diversité des courtiers membres de l'OCRCVM, de réaliser les inspections à la fréquence appropriée et de répartir nos équipes de la conformité comme il se doit.

5.2 Effectuer des exercices de simulation et mener le deuxième sondage d'autoévaluation pour améliorer la préparation des courtiers en matière de cybersécurité

La cybersécurité est un enjeu complexe auquel doivent faire face tous les secteurs, et elle demeurera une question prioritaire pour l'OCRCVM au cours des années à venir. Durant l'exercice 2017, tous les courtiers ont rempli un questionnaire d'autoévaluation, et depuis, nous avons remis à chacun d'eux un rapport d'évaluation de la cybersécurité. Tout au long de l'exercice 2018, nous avons rencontré les courtiers qui présentaient un risque modéré ou élevé afin d'examiner leurs systèmes et modèles d'affaires et leur transmettre un rapport de suivi contenant des recommandations concernant les



principales possibilités d'amélioration de leur degré de préparation en matière de cybersécurité que nous avons déterminées.

Cette année, nous continuerons de collaborer avec les courtiers pour améliorer leur degré de préparation en matière de cybersécurité en accomplissant les tâches suivantes :

- en collaboration avec Juno Risk Solutions, effectuer deux exercices de simulation pour les courtiers de petite et moyenne taille (à Toronto et à Calgary) afin d'exécuter des scénarios dans lesquels les points faibles les plus courants seront exploités, et de fournir des lignes directrices sur les pratiques exemplaires :
 - de protection des actifs essentiels,
 - de détection des cybermenaces,
 - d'intervention en cas de cyberincident et de rétablissement des activités;
- mener le deuxième sondage d'autoévaluation auprès de tous les courtiers, leur transmettre des rapports d'évaluation à jour et assurer un suivi en organisant des rencontres et en formulant des recommandations;
- alerter les courtiers à propos des nouvelles menaces à la sécurité afin de leur permettre de prendre rapidement des mesures d'atténuation;
- mettre la dernière main à la rédaction d'une règle exigeant que tous les courtiers signalent les incidents en matière de cybersécurité, que nous avons [publiée pour commentaires](#) en avril 2018.

Nous prévoyons que, en plus des avantages tirés de ces exercices, du sondage d'autoévaluation et des alertes, les courtiers tireront profit du signalement rapide des incidents en matière de cybersécurité. Lorsque l'OCRCVM reçoit un avis d'incident, il peut fournir rapidement un soutien aux courtiers touchés et, s'il y a lieu, informer les autres courtiers des cybermenaces de l'heure, contribuant ainsi à en gérer les répercussions sur eux et les investisseurs.

6. Soutien de la transformation du secteur

Il s'agit d'une nouvelle stratégie visant à étudier les nouvelles questions et tendances qui entraînent des transformations sur les marchés, chez les investisseurs et les courtiers et au sein de l'infrastructure globale du secteur.

6.1 Se préparer à réglementer les applications de la technologie des chaînes de blocs et les actifs numériques

L'application potentielle de la technologie des chaînes de blocs est sur le point de transformer radicalement l'écosystème qui soutient les marchés financiers. Les actifs numériques comme les cryptomonnaies sont des exemples des importantes répercussions que les chaînes de blocs ont



commencé à avoir sur les marchés financiers, répercussions qui prennent la forme de placements directs ou indirects, de placements initiaux de cryptomonnaie, d'échanges de cryptomonnaies, etc.

Pour ne pas nous laisser distancer dans ce domaine qui évolue rapidement, nous avons formé un groupe de travail qui tirera profit des connaissances de l'OCRCVM et recommandera des mesures réglementaires s'il y a lieu. Comme les répercussions de ce phénomène se font sentir d'un océan à l'autre, le groupe de travail collaborera avec d'autres organismes de réglementation et parties intéressées du Canada afin de s'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde.

6.2 Consulter le secteur à propos de l'évolution des conseils et déterminer les améliorations à effectuer

L'OCRCVM s'est engagé à interpréter ses règles actuelles de la façon la plus souple possible afin de tenir compte des nouveaux services proposés sans compromettre la protection des investisseurs ou le choix qui leur est offert. Notre objectif est de faciliter l'innovation et de tenir compte de l'évolution des modèles d'affaires pour répondre aux besoins des investisseurs.

Au cours de l'exercice 2018, nous nous sommes engagés à collaborer avec le secteur pour déterminer si nos exigences créent des barrières superflues et, dans l'affirmative, la façon dont nous pourrions les modifier pour qu'elles s'alignent sur l'évolution des modèles d'affaires. Le but de cet exercice est de veiller à ce que les principales obligations réglementaires que nous imposons :

- puissent être adaptées au niveau de service et à la nature des conseils fournis en fonction de chaque modèle d'affaires;
- soient suffisamment souples pour permettre l'automatisation, au besoin;
- soient harmonisées pour l'essentiel avec les celles des ACVM;

et que les coûts associés à la prestation de conseils n'éclipsent pas les avantages.

Maintenant que nous avons effectué notre analyse fondamentale, nous collaborons avec Accenture, chef de file mondial des services professionnels, qui mènera une consultation ciblée auprès d'un échantillon de participants du secteur pour mieux comprendre les aspects réglementaires liés à l'innovation, à la technologie et à l'évolution des exigences des clients. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- acquérir une meilleure compréhension des barrières réglementaires apparentes à l'innovation;
- favoriser un dialogue ouvert avec les courtiers au sujet de leurs idées et de leurs perspectives d'avenir;
- déterminer les changements qui pourraient devoir être apportés à la réglementation pour tenir compte de l'innovation;



- examiner la façon dont d'autres organismes de réglementation et territoires se sont adaptés à cette évolution.

Nous avons également simplifié nos examens et nos procédures d'approbation afin de fournir plus rapidement et efficacement une réponse aux courtiers qui souhaitent modifier leurs modèles d'affaires, et nous encourageons ceux qui envisagent des changements pour combler les besoins toujours en évolution des investisseurs à communiquer avec l'OCRCVM le plus tôt possible.

7. Apport de valeur

7.1 Continuer de collaborer avec d'autres organismes de réglementation pour réduire l'arbitrage réglementaire et accroître l'échange de données

En tant qu'organisme de réglementation chargé de veiller à l'intérêt public, l'OCRCVM reconnaît l'importance de collaborer avec d'autres organismes de réglementation qui surveillent le secteur des services financiers afin de renforcer la protection des investisseurs et d'assurer une réglementation plus efficace. Notre stratégie d'apport de valeur vise à réduire l'arbitrage, la fragmentation des différents cadres réglementaires et le fardeau réglementaire. À cette fin, nous continuons de collaborer avec les ACVM pour régler les questions soulevées par notre examen de l'année dernière, qui a permis de mettre le doigt sur les domaines où la même activité est assujettie à des normes différentes.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons annoncé que nous avons conclu des ententes d'échange de renseignements avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Life Insurance Council de la Saskatchewan. Nous continuons de constater les avantages que représentent ces ententes d'échange de renseignements pour la protection des investisseurs. Nous poursuivons nos discussions à propos des possibilités d'échange de renseignements avec d'autres organismes de réglementation, tout en améliorant nos processus internes de communication des renseignements et d'exploitation des renseignements que nous recevons.

8. Sensibilisation des investisseurs

8.1 Poursuivre la refonte de notre site Web afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs

En nous fondant sur les travaux préliminaires accomplis l'année dernière, nous continuons de préparer le contenu actuel de notre site Web à sa migration éventuelle vers le nouveau site, qui devrait être en place durant l'exercice 2020. Notre objectif est d'assurer une expérience optimale pour tous les utilisateurs grâce à un contenu rédigé en langage simple et de mettre à jour la fonctionnalité et la présentation (afin notamment d'améliorer l'accessibilité et l'accès par téléphone cellulaire) pour que les utilisateurs puissent facilement et intuitivement trouver l'information dont ils ont besoin.



Durant une grande partie de l'exercice 2019, nous nous concentrerons sur la sélection du fournisseur approprié, qui nous aidera à choisir la technologie adéquate et à effectuer la refonte du site Web en français et en anglais. Le fournisseur sélectionné collaborera avec l'OCRCVM pour consulter les parties intéressées internes et externes et effectuer des tests auprès des utilisateurs avant le lancement.

9. Capacités technologiques

9.1 Assurer la transition de l'infrastructure de la TI et des activités de sécurité de l'information à une nouvelle plateforme de nuage hybride sécuritaire

Au cours de l'exercice 2019, nous ferons en sorte que les services liés à notre infrastructure de la TI et à la sécurité de l'information, qui sont actuellement offerts par plusieurs fournisseurs, soient assurés par un seul fournisseur, et nous transférerons nos applications opérationnelles à ses centres de données ou à ses services infonuagiques. Grâce à cette initiative, nous tirerons parti :

- de la présence pancanadienne et de la portée du fournisseur de services, ce qui nous permettra d'offrir des services de TI uniformes aux employés de tout le pays;
- d'une architecture de nuage hybride qui assurera la prestation efficace et axée sur la consommation des services;
- des capacités de surveillance et d'intervention en tout temps du fournisseur de services et de ses pratiques exemplaires en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

10. Personnel et culture organisationnelle

10.1 Améliorer l'expérience des employés

L'OCRCVM reste fermement déterminé à favoriser l'engagement des employés et à améliorer la productivité. À cette fin, nous accomplissons les tâches suivantes :

- continuer de surveiller le succès de notre programme national de télétravail qui a été lancé l'an dernier;
- commercer une initiative pluriannuelle visant à remplacer notre système de gestion des ressources humaines par un nouveau système conçu pour gérer nos ressources plus efficacement et améliorer l'expérience des employés;
- mettre en place une nouvelle solution de vidéoconférence et de cyberconférence afin de remplacer plusieurs systèmes et permettre aux employés de l'OCRCVM de collaborer plus efficacement entre eux et avec des organisations externes, peu importe où ils se trouvent.

Nous continuons également d'attirer et de maintenir en poste des gens de grand talent, de favoriser le perfectionnement individuel et de planifier la relève.